



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cours administratives d'appel

Question écrite n° 24088

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de la cour administrative d'appel de Douai. A ce sujet, il souhaiterait être informé des statistiques concernant l'état des affaires en stocks, le délai moyen de jugement ainsi que le délai théorique d'élimination de ces stocks.

Texte de la réponse

Depuis la création de la cour administrative d'appel de Douai en 1999, le nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans cette juridiction connaît une certaine stabilité. Le volume des affaires traitées a, quant à lui, fortement progressé en raison notamment de l'effort consenti par le Gouvernement en termes de création de postes de magistrats. Depuis deux ans, ce volume, supérieur à celui des entrées entraîne par effet mécanique une diminution sensible du niveau du stock. En 2002, le nombre d'affaires en instance était de 2 308 et le délai théorique d'élimination du stock, de un an, sept mois et dix-huit jours. Le délai moyen de jugement qui exprime le délai écoulé entre l'enregistrement et la notification des affaires qui ont été jugées au cours de l'année civile, était de deux ans, deux mois et un jour. Afin de permettre une réduction du délai de jugement dans les cours administratives d'appel, le vice-président du Conseil d'État a, le 9 septembre 2002, signé des contrats d'objectifs avec les présidents de chacune des cours administratives d'appel aux termes desquels l'affectation de magistrats et de moyens supplémentaires devrait permettre aux juridictions d'appel de ramener, en cinq ans, leur délai de jugement à moins de dix-huit mois. Cette évolution favorable devrait se dessiner à la cour administrative de Douai dès l'année 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24088

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er septembre 2003, page 6783

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9040